Compte rendu financier 2022

En 2022, l'association enregistre un déficit de 83615.43€ contre 42803.46€ en 2021.

Les années COVID sont maintenant derrière nous et nous avons retrouvé le rythme de croisière d'avant notamment au niveau du nombre d'adhérents qui ne cesse d'augmenter d'année en année.

Voici quelques chiffres significatifs pour expliquer ce résultat :

- Charge salariale : Pour 2022, elle représentait 66918.51€ (contre 42187.23€ en 2021). Cette différence s'explique par le doublement du poste d'assistante administrative pendant presque 2 mois (le temps de formation de Ségolène) mais également l'embauche d'un alternant et de 2 contrats à temps partiels (15h et 8h) sans oublier les indemnités de fin de contrat des différents postes.

- Electricité : 16345.84€ contre 11075.68€ en 2021

- Honoraires : Ils représentent 15616.55€ (contre 7371.85€ en 2021). Cette augmentation s'explique par l'abandon de poste d'Antoine début 2022. Il a donc fallu pallier à cette situation et faire appel à des prestataires extérieurs pour assurer nos cours. Ces honoraires prennent également en compte les frais d'avocat liés au dossier entre une de nos joueuses de foot et une adversaire.

- Amortissements : ils représentent 32255.55€ mais il s'agit de dépenses déjà réglées car l'association n'a aucune dette.

Concernant les évolutions positives :

Cotisations : 74022.48€ contre 70652,24€ en 2021.

2022 n'étant plus une année COVID, toutes les manifestations et autres compétitions ont pu avoir lieu et ont ainsi développer les rentrées d'argent telles que les inscriptions au vide grenier, les recettes de consommation au bar, les publicités et sponsors, les locations de salle via nos conventions, etc…

Malgré cela, le déficit reste très important

Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le déficit de l'exercice 2022, soit -83615.43€ en report à nouveau.

Conclusion :

Le déficit de 2021 nettement inférieur aux années passées laissait percevoir la lumière au bout du tunnel. Malheureusement, 2022 a été une année de changements importants auxquels il a fallu faire face financièrement parlant. Mais les négociations de la vente du complexe sportif sont sur le point d'être actées avec la municipalité.

Une fois l'accord signé, le club de l'ASPTT Vannes n'aura plus à supporter les charges liées aux bâtiments (électricité, entretien pompe à chaleur, taxe foncière…) et pourra enfin se concentrer sur sa mission première qu'est la pratique du sport.

Pour rappel, la comptabilité reste à la disposition de chacun tout au long de l'année.